



rétractation à l'achat d'une voiture neuve

Par **corsicana28**, le **22/02/2009** à **12:30**

Bonjour,

Avec mon conjoint on viens d'acheter une voiture neuve vendredi dernier.

Nous souhaitons nous rétracter à l'achat de ce véhicule, le problème est que sur le bon de commande de notre voiture neuve la vendeuse a cocher "au comptant" sans nous informer.

Après mettre informer sur internet, je m'aperçois que lorsqu'on signe le document avec la mention d'achat au comptant on ne peut plus se rétracter.

Pourriez-vous m'éclairer et m'indiquer s'il est possible d'annuler notre achat sans que le concessionnaire encaisse notre chèque d'acompte?.

Cordialement

Par **cram67**, le **23/02/2009** à **14:27**

Le concessionnaire ne vous a pas avisé de la case cochée ?

Mais vous, avez vous apposé votre signature sur ce document?

Si tel est le cas, vous ne pouvez pas vous prévaloir de ne pas savoir ce qui était écrit sur ce document, charge à vous de lire ce que vous signez...

Prenez contact avec le concessionnaire et essayez de trouver une solution amiable au plus vite...